

Séance du 30 mai 2022

DCM N° 2022-38

NOMBRE DE MEMBRES		
Différents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
24/05/2022		
Date d'Affichage		
31/05/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le trente mai

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

SIMONI-PIACENTINI Céline a donné procuration à CROCE AJACCIO Catherine

BATTESTTI Gilles a donné procuration à BIAGGINI Jean

SILVESTRI Dominique a donné procuration à PASQUALINI Maurice

FABRIZY Bernard a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

MURATI Carine a donné procuration à POZZO DI BORGIO Louis

CASANOVA Jean-Pierre a donné procuration à GIAMARCHI Marie-Dominique

FICO Aurélie a donné procuration à MARTEL Enzo

5 Absents : MALAFRONTÉ Christine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle

Madame DARNAUD Laure est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Monsieur POZZO DI BORGIO Louis, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle la volonté de la Commune de mettre en place des « Jardins partagés » au lieu-dit Tanghiccìa, cadastrés sous les numéros 380 et 381 de la Section B, d'une superficie de 16 150 m².

Ces terrains qui se trouvent dans une zone maraîchère par excellence seront des lieux de partage et de solidarité destinés à des furianais vivant en appartement ou dans une maison sans jardin.

Cette opération nécessite des travaux d'aménagement réestimés à 116 110 € H.T.

Le Conseil Municipal s'était prononcé le 25 février 2021 sur cette opération et avait adopté le plan de financement ci-après, pour un coût de travaux estimés initialement à 126 500 €.

	Taux	Montant en €
Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	80 %	101 200
Part communale	20 %	25 300
TOTAL		126 500

DCM N° 2022-38

La demande de financement au titre de la DSIL n'ayant pas pu aboutir, Monsieur POZZO DI BORGO Louis propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter à nouveau cette opération pour un coût de 116 110 € H.T. ainsi que le plan de financement, ci-après, modifié :

	Taux	Montant en € H.T.
Etat au titre du Comité de Massif	40 %	46 444
Part communale	60 %	69 666
TOTAL		116 110

OUI l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE

- L'opération « Jardins partagés » pour un coût estimatif de 116 110 € H.T. ainsi que le plan de financement ci-dessus proposé.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DIT

- Que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-20 du 25 février 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

